Service Public Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Sécurité juridique

Successions Bruxelles II

Bruxelles II - Successions
Rue de la Régence 54 – 1000 Bruxelles

Anzhela NGUEN
ARCHITECTE
Administration Communale d'Anderlecht
Service bâtiments et logements
Rue du Transvaal, 21
1070 ANDERLECHT

ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ

La soussignée, Bénédicte MARTIN, attaché, receveur du Bureau des successions de BRUXELLES 2, à 1000 Bruxelles rue de la Régence 54, certifie au vu des documents actuellement en sa possession,

que les biens suivants :

Situation: BR/ANDERLECHT/, R ROPSY CHAUDRON 7
N° parcelle: 21304 B 138 D 10 P0002
N° article: 00007 | N° d'ordre : 1536
Division cadastrale 21304 à ANDERLECHT 4 DIV
SCHOOLGEBOUW.

appartiennent à

Titulaire :

Commune d'Anderlecht NE 206.582.284 PP 1/1
Adresse : Place du Conseil, 1
1070 ANDERLECHT

Délivrée à Bruxelles le 13 juillet 2017.
Le Receveur,

Coût : 13,94 € payés au guichet sous la référence : 4013/2017

Les renseignements vous sont délivrés sur base des actes, déclarations, attestations et documents tels qu'ils sont connus et repris à ce jour dans les fichiers de l'Administration. La responsabilité du comptable de l'Etat ne peut être engagée si ces renseignements tels qu'ils sont connus ont été fidèlement reproduits.